



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUILLET 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53 Présents : 39 Votants : 45

N° CC2022-05-04

OBJET : CRÉATION DE POSTE L'an deux mille vingt-deux, le 19 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 16 juillet 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents: Jean-Yves ARNAUD; Denis ASTRUC; Michel BANCAREL; Jean-Claude BELLARD; Cédric BOILOT; Karine BOURNAT-GONZALEZ; Jean-Claude CAZEAU; Daniel CLUZEL; Pierrette DAFFIX-RAY; Jacqueline DUBOISSET; Robert DUBUIS; Laurent DUMAS; Sylvain DURIN; Bernard FAVIER; Jérôme GAUMET; Marc GIDEL; Patrick GIDEL; Bernadette GOURSON; Gilles GOUYON; Bernard GRAND; Christian JEROME; Jocelyne LELONG; Claire LEMPEREUR; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON; Michèle MEUNIER; Sabine MICHEL; Christiane MOUGEL; Roger OLLIER; Laurence ORIOL; Anthony PALERMO; Bernard PENY; Margaux PIQUELLE; Valérie ROCHE; Christophe SARRE; Jean-Marc SAUTERAU; Odile SOULIER; Marie TARDIVAT; Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration: Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS; Pascale JEAN ayant donné procuration à Anthony PALERMO; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Bernard GRAND; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET;

Excusés remplacés par le suppléant : François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; Bernard DUVERGER remplacé par Daniel CHARRAUX ;

Excusés: Marc BEAUMONT; Aurélie DEFRETIERE; Claude DUBOSCLARD; Annelyse DURON; Jean-Claude GAILLARD; Jean-Jacques GRZYBOWSKI; David SABY; Jacques THOMAS;

Secrétaire: Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AR Prefecture

063-200072080-20220719-CC20220504-DE

Reçu le 26/07/2022 Publié le 26/07/2022

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de responsable des moyens généraux, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des attachés,

Propose au Conseil Communautaire:

- De créer un poste d'Attaché Territorial 35/35^{ème} à compter du 1^{er} août accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de responsable des moyens généraux.

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel.

L'agent recruté alors par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'Attaché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte cette proposition,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité
- dit que le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié en ce sens
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines le 19 juillet 2022.

